



HAL
open science

Personnes à mobilité réduite (PMR)

Aline Alauzet

► **To cite this version:**

Aline Alauzet. Personnes à mobilité réduite (PMR). Dictionnaire pluriel de la marche en ville, 2021, pp.291-292. hal-03625658

HAL Id: hal-03625658

<https://hal.science/hal-03625658>

Submitted on 31 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) Projet de notice (Aline Alauzet – mars 2020)

Les PMR regroupent des personnes qui ont en commun de rencontrer des difficultés au cours de leurs déplacements, du fait de caractéristiques qui sont différentes mais ont un lien avec la façon de se déplacer. Dans un document présentant des éléments de conformité des aménagements urbains pour satisfaire à l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite, ce terme est utilisé pour désigner « [...] toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs déplacements qu'elles soient temporaires ou permanentes, telles que les personnes handicapées (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes en fauteuils roulants), les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et des personnes avec des jeunes enfants (y compris des enfants en poussette). » (Certu, 2010, p. 1). Cette définition est relativement récente, mais le terme est employé depuis plusieurs décennies, avec des évolutions de sens et d'usage fortement liées à l'histoire de la prise en compte des besoins des personnes handicapées, de sorte que PMR est parfois encore improprement utilisé comme synonyme de personnes handicapées.

L'enjeu de l'accessibilité de la ville ou des transports publics est central pour les PMR et impose la prise en compte de l'interaction des caractéristiques individuelles permanentes ou temporaires qui entraînent une mobilité réduite avec les caractéristiques plus ou moins contraignantes de l'environnement de déplacement. Cette vision est à la base des approches qui envisagent la mobilité réduite comme résultant d'un environnement défavorable, par opposition au modèle médical du handicap qui définit celui-ci comme résultant de la seule déficience de la personne.

Le terme de mobilité réduite est entendu dans un sens large dépassant le sens initialement restreint à la prise en compte des difficultés motrices. En effet, ce qui est « réduit » est non seulement la possibilité de se mouvoir par ses propres moyens, mais aussi celle d'utiliser des modes de transport, et plus généralement de pouvoir réaliser toutes les actions nécessaires à un déplacement : s'informer en amont, cheminer jusqu'aux arrêts et dans les gares ou pôles d'échange, monter et descendre dans les voitures, bus, trains, etc. En termes de cheminement piétonnier, il s'agit de pouvoir se mouvoir sur un parcours adapté et accueillant, non seulement en termes de hauteur de marche ou de ressauts, de déclivité ou de glissance des sols, mais aussi d'ambiance sonore ou visuelle. Il s'agit également de pouvoir s'orienter à l'aide d'indices de tous ordres, tactiles, visuels, auditifs, mais aussi olfactifs ou bien encore ayant trait à la perception des masses. Enfin l'environnement doit permettre de se déplacer avec un degré d'autonomie optimal et un sentiment de sécurité, et des interactions satisfaisantes avec les autres piétons ou usagers de la route.

Ce sont donc les caractéristiques de la voirie, des espaces, du bâti et des systèmes de transport qui créent la réduction de la mobilité pour un grand nombre de personnes différentes, du fait d'un aménagement qui d'une part ne prend pas assez en compte le piéton et d'autre part est basé sur une conception réductrice du piéton comme individu « moyen », sans restriction d'aucune sorte de ses capacités de déplacement. La notion de PMR apparaît donc comme importante non seulement pour mettre en œuvre des actions adaptées aux différentes restrictions évoquées plus haut, mais aussi plus généralement pour reconnaître l'hétérogénéité intrinsèque des besoins de l'ensemble des piétons et marcheurs dans les politiques urbaines et de transport.

Références

Certu, Savoirs de base en sécurité routière, Fiche n°04 - Les personnes à mobilité réduite, août 2010, 7 pages.